Faits saillants du budget 2024

- Le budget 2024 totalise 33,4 M$.
- Hausse du taux de taxation de 3,55 %, soit nettement sous l'inflation.
- Hausse des tarifs de 20 $ pour la collecte des matières résiduelles et gel des autres tarifs.
- Pour une maison de valeur moyenne de 313 500 $, cette augmentation équivaut à 4,2 % (taux de taxation + tarifs) et représente 130 $.
- La Ville doit faire face à des augmentations importantes du coût des biens et des services requis pour poursuivre ses activités. Quelques exemples de ces augmentations :
  - **Collecte des matières résiduelles**
    Augmentation de plus de 500 K$, soit une hausse de 31 % comparativement à 2023.
  - **Régie de traitement des eaux usées**
    Augmentation de près de 100 K$, soit une hausse de 25 %.
  - **Entente intermunicipale pour l'accès au Complexe aquatique Saint-Eustache**
    Augmentation de 200 K$, soit une hausse de 83 %.

Investissements 2024

PRÉVUS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

- Rénovations et mise aux normes de bâtiments municipaux > 1,6 M$
- Projet de résilience face aux inondations > 5 M$
- Réseaux (égouts, pluvial, aqueduc) et infrastructures > 7,5 M$
- Mur antibruit > 2,5 M$
- Véhicules et équipements divers > 1,6 M$
- Investissements dans les parcs > 1,5 M$

Ces principaux investissements totalisent 20 M$, dont environ 12 M$ proviennent de subventions.

Voilà!

CONSULTEZ VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE
VIA L'ADRESSE SUIVANTE :
https://deux-montagnes.appvoila.com/fr/

Mode de paiment

PAR LA POSTE OU EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE

Faites parvenir vos chèques ou mandats libellés à l'ordre de la Ville de Deux-Montagnes à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes / Service des finances
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE :
LUNDI AU JEUDI > 8 h 30 à 12 h + 13 h à 17 h
VENDREDI > 8 h 30 à 12 h (bureaux fermés en après-midi)

NOTE : seuls les paiements en argent comptant, par chèque ou par carte de débit seront acceptés (les cartes de crédit ne sont pas acceptées). En tout temps, vous pouvez aussi déposer vos enveloppes contenant des chèques postdatés dans la boîte à courrier sécurisée extérieure située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville donnant sur le chemin d'Oka.

PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Au comptoir de services, aux guichets automatiques ou à partir des sites Internet des institutions financières. Le numéro de référence à utiliser est le numéro de matricule à 18 chiffres correspondant à l'immeuble. Prévoir un délai minimum de 48 heures pour le traitement du paiement.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE : il est de votre responsabilité de vous assurer que les paiements des versements de taxes s'effectueront conformément aux dates limites mentionnées.

Échéancier

DATES LIMITES DES VERSEMENTS POUR 2024

1er versement > 14 mars	3e versement > 11 juillet
2e versement > 9 mai	4e versement > 10 octobre

FRAIS D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR RETARD DE PAIEMENT !
Les soldes impayés après la date d'échéance d'un versement porteront des intérêts et des pénalités à un taux combiné de 15 % annuellement.

Pour plus d'informations

450 473-2796, option 6
taxes@ville.deux-montagnes.qc.ca
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

COMPTE DE taxes 2024

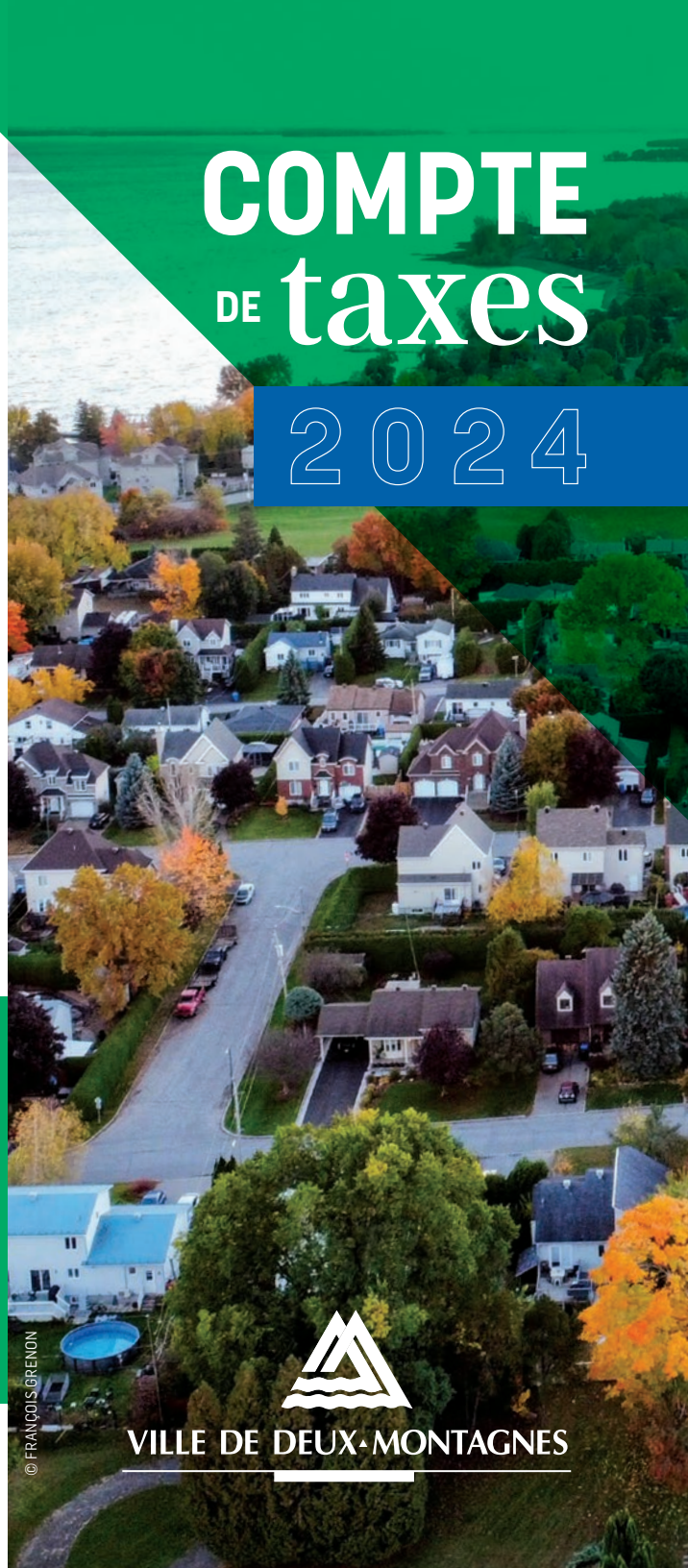

© FRANÇOIS GRENON

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

MOT DU MAIRE

Hausse de taxes sous l'inflation à Deux-Montagnes

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le budget 2024 a été élaboré dans un contexte économique difficile, marqué par l'inflation ainsi que par l'augmentation très importante du coût des biens et des services requis pour poursuivre les activités de la Ville. Néanmoins, grâce à un contrôle serré des dépenses et à une rationalisation des activités, nous avons réussi à limiter la hausse du taux de taxation à 3,55 %, soit nettement sous l'inflation. S'ajoute à cela une hausse des tarifs de 20 $ pour la collecte des matières résiduelles, tandis que les autres tarifs sont gelés pour la prochaine année. Pour une maison de valeur moyenne, cette augmentation équivaut à 4,2 % (taux de taxation + tarifs).

Il s'agit d'un budget responsable dans la conjoncture actuelle. La priorité est toujours accordée au respect de la capacité de payer des citoyens, tout en continuant d'offrir des services de qualité. Notre objectif est également de ne pas hypothéquer les générations futures et de maintenir notre capacité financière à faire face aux imprévus. Ces objectifs sont atteints et je suis fier du budget présenté.

Je tiens à souligner le travail des élus(es) et de l'équipe administrative, qui ont dû redoubler d'efforts pour préserver cet équilibre, en limitant autant que possible l'augmentation de taxes. Tout au long de l'élaboration de ce budget laborieux, ils ont fait preuve de beaucoup de rigueur et d'innovation.

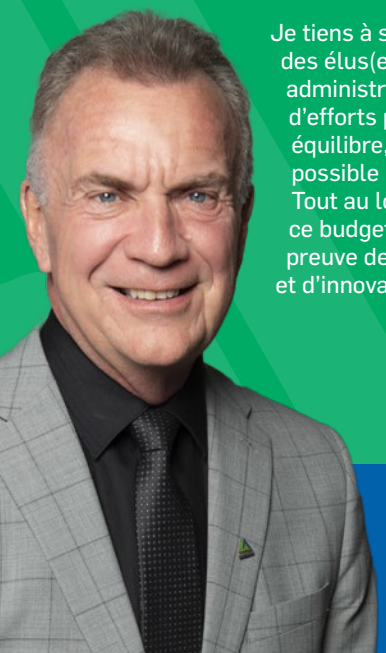

Denis Martin
Maire de Deux-Montagnes

Taux de taxe foncière

PAR 100 $ D'ÉVALUATION

	2024	2023
1 à 5 logements	0,7598	0,7247
6 logements et plus	0,8448	0,8060
Immeubles non résidentiels	2,0507	2,0507

Autres

	2024	2023
Règlement d'emprunt 1122 **ASPHALTAGE**	0,0170	0,0170
Règlement d'emprunt 1324 **USINE D'EAU**	0,0145	0,0145

Tarification sur les services

	2024	2023
Matières résiduelles	180 $	160 $
Eaux usées	163 $	163 $
Eau potable	189 $	189 $
Transport en commun	85 $	85 $
Déneigement	125 $	125 $
Piscine hors-terre	25 $	25 $
Piscine creusée	35 $	35 $

Répartition de l'argent de vos taxes

POUR CHAQUE DOLLAR

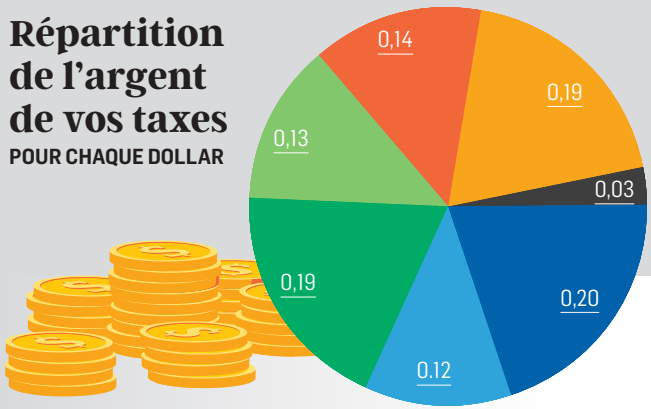

Sécurité publique	0,20
Frais de financement et affectations	0,12
Loisirs, culture, santé et bien-être	0,19
Administration générale	0,13
Transport	0,14
Hygiène du milieu	0,19
Urbanisme	0,03
TOTAL	**1,00 $**

Rôle d'évaluation

TABLEAU COMPARATIF DE LA PROPORTION DE TAXES PROVENANT D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

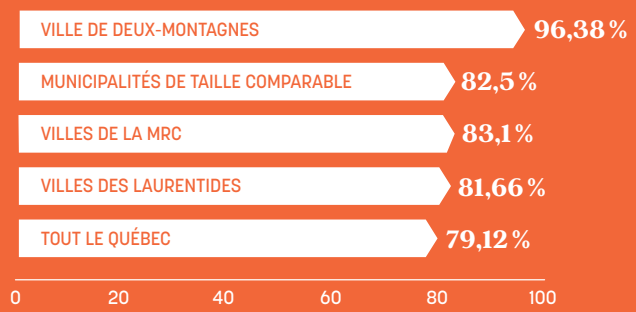

À savoir

La quasi-totalité des taxes perçues à Deux-Montagnes proviennent d'immeubles résidentiels, ce qui représente un défi supplémentaire pour la Ville. En effet, une ville ne bénéficiant pas de parc industriel ou d'un grand secteur commercial doit compter quasi exclusivement sur les revenus de son secteur résidentiel.